



Secrétariat Général

Direction générale des
Ressources humaines

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

Sous-direction du recrutement

Concours du second degré – Rapport de jury

Session 2014

Examen professionnalisé réservé

SECTION GENIE MECANIQUE

Option : Maintenance des Systèmes Mécaniques Automatisés

**Le rapport de jury est présenté par Dominique PETRELLA,
Inspecteur d'Académie – Inspecteur pédagogique régional
Sciences et techniques industrielles**

COMPOSITION DU JURY

Président

Dominique PETRELLA, IA-IPR STI, académie de Versailles.

Lecture des dossiers et épreuve orale d'admission

Jean-François LAFAYE	IEN-ET STI, académie de Versailles,
Joel MALIAR	IEN-ET STI, académie de Lille,
Jean SAISON	IEN-ET STI, académie d'Orléans-Tours,
Ludovic DAGUENET	PLP MSMA, académie d'Orléans-Tours,
Hassan HOURADJI	PLP MSMA, académie de Paris,
Joel GOEFFROY	PLP MSMA, académie de Paris.

STATISTIQUES ET RESULTATS

Nombre de dossiers lus par le jury	Nombre de dossiers non recevables	Nombre de candidats pour un poste public admis à l'épreuve orale	Nombre de candidats pour un poste privé admis à l'épreuve orale
10	0	8	2

	Candidats pour un poste public	Candidats pour un poste privé
Admis liste principale	4	1
Admis liste complémentaire	0	0
Note la plus haute des admis	10,7	9
Note la plus basse des admis	9	9

COMMENTAIRES DU JURY

Cette épreuve est définie par le BOEN n°47 du 20 décembre 2012. L'épreuve sur dossier comporte deux parties :

- La première partie est constituée par la présentation par le candidat de son dossier de RAEP (dix minutes maximum) suivie d'un échange avec le jury (vingt minutes maximum) ;
- la seconde est constituée par un exposé du candidat (dix minutes maximum), à partir d'un sujet proposé par le jury, suivi d'un entretien avec le jury (vingt minutes maximum).

Cette épreuve orale est précédée d'une préparation de 30 minutes, dans une salle dédiée à cet effet. Au cours de cette préparation, les candidats :

- doivent préparer des éléments de réponse à une question posée par le jury relative à la seconde partie du dossier, question en lien avec leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) ;
- disposent d'un poste informatique doté des logiciels courant de bureautique classiques.

À l'issue de cette préparation, le candidat change de salle pour l'entretien avec le jury. Il dispose alors devant du jury, d'un ordinateur et d'un vidéoprojecteur.

Le candidat peut apporter la présentation de son dossier RAEP ainsi que le dossier numérique du système technique appuyant sa présentation pédagogique sur une clé USB ou sur un ordinateur portable qu'il connectera au vidéoprojecteur. Il présente sa réponse à la question pédagogique posée par le jury, par un exposé s'appuyant sur des documents numériques (traitement de textes, diaporama) en utilisant ce vidéoprojecteur.

1ere partie de l'épreuve orale La soutenance du RAEP

La première partie permet aux membres du jury de mesurer la pertinence et l'intérêt de la relation établie par le candidat entre son parcours et l'analyse qu'il a fait de son expérience pédagogique.

Il est attendu du candidat qu'il présente son parcours personnel et professionnel lui ayant permis de construire progressivement les compétences requises pour prétendre à l'accès au grade de professeur de lycée professionnel dans la spécialité MSMA en ayant mis en évidence sa prise en compte les dimensions pédagogiques et éducatives nécessaires à la formation des élèves de la voie professionnelle (modalités d'enseignement et de formation professionnelle, de certification, de suivi de la formation des élèves en entreprise...)

La description du parcours du candidat ne doit donc se limiter à une simple liste de diplômes obtenus ou d'expériences vécues. Le candidat doit montrer dans son parcours, ce qui lui a permis de construire et d'acquérir les compétences techniques, professionnelles et pédagogiques permettant d'exercer le métier du PLP de la filière maintenance ou conduite de systèmes. Certaines expériences sortant du domaine strict de l'enseignement peuvent être mises en évidence si elles construisent des compétences utiles pour intervenir sur des équipements pluritechnologiques en termes de conduite ou de maintenance.

Il est donc fortement conseillé au candidat qu'il se soit approprié à minima la dimension professionnelle des métiers de la conduite, du pilotage et de la maintenance de systèmes de production, tant au plan des démarches, des principales méthodes d'action utilisées dans le monde de l'entreprise, que des contenus et exigences des référentiels de certification.

Le jury conseille en outre au candidat de maîtriser la gestion du temps de son exposé afin que tous les domaines prévus soient abordés.

2^e partie de l'épreuve orale La présentation d'une séquence

La seconde partie de l'épreuve consiste à répondre à une question pédagogique et didactique attribuée au candidat et qu'il doit préparer durant 30 minutes avant l'épreuve orale. Cette question s'appuie sur la proposition pédagogique de son dossier (2^e partie). Elle l'invite à développer la structure d'une séquence de formation en relation avec un référentiel de diplôme professionnel donné (MEI, PLP, CIP) afin qu'il précise sa proposition pédagogique et didactique en termes de phases d'activités, d'organisation, de conditions matérielles, de consignes de travail, d'exigences à respecter, de modalité d'évaluation.

Il est attendu du candidat qu'il maîtrise les principales méthodes et organisations de l'enseignement professionnel des spécialités de la maintenance, ou de la conduite, ou du pilotage de systèmes industriels pluritechnologiques. Pour cela, le jury l'invite à s'approprier les documents nationaux d'accompagnement des référentiels : les repères pour la formation et de connaître les démarches pédagogiques couramment employées dans les LP.

Remarque importante : Cette proposition de séquence de formation, doit s'appuyer obligatoirement sur un **système pluri-technologique industriel ou un de ses sous-systèmes pluri-technologiques** dont le candidat doit proposer un extrait significatif dans son dossier, support permettant une exploitation pédagogique qui doit être soutenue devant le jury.

Le jury recommande donc au candidat de se présenter à l'épreuve orale avec l'ensemble de son dossier professionnel et pédagogique au format papier et au format numérique sur une clé USB ou sur un ordinateur portable afin de favoriser sa présentation sur les 2 parties de l'épreuve :

- Le RAEP envoyé et sa présentation numérique ;
- La proposition pédagogique au travers des documents pédagogiques pertinents ;
- Le dossier technique du système ou du sous-système pluri-technologique indispensable pour y adosser la proposition pédagogique.
- Le référentiel du diplôme envisagé dans cette proposition.

Nota : la proposition d'une séquence de formation à partir d'un composant ou d'un sous-ensemble décontextualisé d'un système pluri-technologique et de sa réalité industrielle, est fortement déconseillée.

Le jury vérifie sur la 2^e partie que le candidat possède une maîtrise suffisante :

- des savoirs disciplinaires et de leur didactique ;
- de la langue française dans une finalité d'enseignement et de communication dans la spécialité professionnelle ;
- des outils numériques nécessaires à l'exercice du métier ;
- de l'identification des missions et tâches du professeur au niveau d'enseignement concerné.